

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE de l'imprimerie Dimograf Sp. z o.o.

La protection du milieu naturel fait partie des facteurs très importants qui déterminent le fonctionnement de notre entreprise au quotidien. Sa signification devient de plus en plus grande compte tenu de la conscience écologique croissante du milieu dans lequel la société exerce ses activités. Notre objectif est de parvenir à ce que notre activité de production dans le domaine de l'impression ne constitue plus une menace pour l'environnement. Étant une entreprise moderne, nous souhaitons nous engager dans la protection de l'écosystème au travers d'initiatives pro-écologiques conformes aux objectifs du développement durable. Les principes directeurs de notre stratégie sont avant tout :

- **La gestion correcte des ressources naturelles**
- **La promotion des actions favorables au milieu naturel**
- **La réduction des émissions de substances polluantes dans l'atmosphère**
- **La réduction de la quantité de déchets et leur recyclage**
- **Le respect de toutes les réglementations légales concernant la protection de l'environnement**

Considérant les principes susvisés, afin de réduire la consommation d'énergie et, partant, les émissions de CO₂ et de COV, nous avons déjà mis en place les actions suivantes :

- le remplacement des vieilles machines par des neuves, caractérisées par une moindre consommation d'énergie électrique
- l'emploi de peintures sans danger pour l'environnement
- la récupération de la chaleur des machines pour chauffer la halle
- l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit
- le remplacement des lampes solaires par des lampes aux halogénures métalliques

Le certificat FSC en vigueur chez nous garantit que le bois utilisé pour fabriquer le papier certifié provient de forêts gérées de manière responsable, sans porter préjudice aux richesses biologiques et à la structure des forêts.

Déchets

- nous trions nos déchets
- nous avons une autorisation en cours de validité de production de déchets
- nos déchets sont réceptionnés par des entreprises agréées de traitement de déchets
- nos déchets papier sont directement transmis à un centre de récupération de matériaux recyclables

Nous nous tenons au courant des dispositions en vigueur dans le domaine de la protection de l'environnement et nous agissons en conformité avec elles.